



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session extraordinaire du 15 novembre 2019

Sessione straordinaria di u 15 di nuvembre di u 2019

Rapport N° 2019-37

Raportu N° 2019-37

## Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet :	Présentation du nouveau projet de règlement des aides au titre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif Corse
Oggetu :	Presentazione di un novu prugettu di regulamentu di l'aiuti à titulu di u Schema d'accunciamentu, di sviluppu è di prutezzione di a muntagna Corsa

Par délibération n° 17/343 AC du 26 octobre 2017, un premier règlement des aides permettant la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse avait été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse.

Suite au processus de concertation engagé au travers de la réactivation du Comité de Massif et l'organisation des Assises de la Montagne, il s'est avéré nécessaire de procéder à quelques réajustements de ce document.

Ainsi, s'agissant du cadre d'intervention, les mesures proposées sont les suivantes :

- ¡ Elargir la typologie des porteurs de projets aux associations et porteurs de projets privés ;
- ¡ Elargir le champ d'éligibilité aux agriculteurs lorsque le projet concourt au développement économique de la montagne ;
- ¡ Elargir les dépenses éligibles à certaines dépenses de fonctionnement.

Concernant ce dernier point, il convient de noter que cela fait suite au rapport n°2019-001 de la Commission Dénivellement de la Chambre des Territoires qui demandait la modification du règlement en ce sens :

- « permettre l'éligibilité des dépenses de fonctionnement pour :
  - o La location du matériel plutôt que l'achat (économie de la fonctionnalité – éco conditionnalité des aides)
  - o Le financement des dépenses liées au recours à un prestataire privé agréé. »

S'agissant des domaines d'intervention à développer, ont été mis en avant :

- ¡ La culture, levier fondamental permettant de maintenir le lien social dans les territoires ;
- ¡ L'éducation et la formation ;
- ¡ L'agriculture de montagne, avec une attention particulière pour soutenir la filière bois, la châtaigneraie et la forêt ;
- ¡ La création d'un service public route et rail afin que l'ensemble du territoire soit maillé.

Le projet de règlement, ses annexes ainsi que le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse sont joints en annexe du présent rapport.

Vi pregu di deliberà ne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.